

Le Comité Syndical est convoqué au Pôle Allonnais Multi-activités (PAMA) – 33, rue du Lavoir - Allonnes le

LUNDI DOUZE AVRIL DEUX MILLE VINGT-ET-UN à 18 heures 30

ORDRE DU JOUR

- Compte de Gestion 2020
- Compte Administratif 2020
- Budget Primitif 2021

Le 3 avril 2021
Le Président,
Jérôme HARRAULT



L'an deux mille vingt-et-un, le lundi douze avril à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au Pôle Allonnais Multi-activités (PAMA) – Salle Galaxie d'Allonnes sous la présidence de Monsieur Jérôme HARRAULT, Président, en réunion ordinaire.

Etaient présent(e)s :

- *Délégué(s) titulaires* : HARRAULT Jérôme, BERTHELOT Philippe – *Commune d'Allonnes*, BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice – *Commune de Brain sur Allonnes*, PONCET Armelle – *Commune de La Breille-Les-Pins*, DELAUNAY Willy – *Commune de Neuillé*, TALLUAU Gilles – *Commune de Varennes-sur-Loire*, MIGLIERINA Jean-François – *Commune de Villebernier*, BERTRAND Béatrice, NAUDIN Thierry – *Commune de Vivy*.
- *Déléguées suppléantes avec voix délibérative* : COMMON Patricia – *Commune de Neuillé*, JOUSSELIN Christine – *Commune de Varennes-sur-Loire*.

Etaient absent(e)s et excusé(e)s :

- *Délégué(s) titulaires* : MÉDICI Roger – *Commune de La Breille-Les-Pins*, BERTIN Guy – *Commune de Neuillé*, LANGÉ Christiane – *Commune de Varennes-sur-Loire*, DUBOIS Martine – *Commune de Villebernier*.

Etait absente :

- *Déléguée titulaire* : DUBOIS Martine – *Commune de Villebernier*.

Secrétaire de séance : BERTHELOT Philippe.

Assistait également à la réunion : RAIMBAULT Jean-Luc – Secrétaire du SIVM.

Comptes de Gestion et Administratif 2020

DCS 2021-04-02 reçue en Sous-préfecture de Saumur le 19/04/2021

Acte 7.1.2 Finances locales – Décisions budgétaires / Délibérations budgétaires avec budgets primitifs, budgets supplémentaires ou comptes administratifs

Les membres du Comité Syndical, placés pour la circonstance sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, approuvent à l'unanimité le Compte de Gestion établi par Mme la Trésorière Municipale, puis le Compte Administratif établi par M. le Président, qui se rapportent au budget du S.I.V.M. du Pays Allonnais pour l'exercice 2020.

S.I.V.M. du Pays Allonnais

M14

Section de Fonctionnement

- Dépenses réalisées :		94 085.96 €
- Recettes réalisées :		91 143.99 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	Déficit	2 941.97 €
Résultat de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2019 :	Excédent	41 208.70 €
Part affectée à l'investissement pour l'exercice 2020 :		0.00 €
Résultat de clôture de l'exercice 2020 :	Excédent	38 266.73 €

Section d'Investissement

- Dépenses réalisées :		64 999.99 €
- Recettes réalisées :		79 273.21 €
Résultat d'investissement de l'exercice :	Excédent	14 273.22 €
Résultat d'investissement à la clôture de l'exercice 2019 :	Excédent	156 466.04 €
Résultat de clôture de l'exercice 2020 :	Excédent	170 739.26 €

Budget primitif 2021

Affectation du résultat de fonctionnement de clôture 2020

DCS 2021-04-03 reçue en Sous-préfecture de Saumur le 19/04/2021

Acte 7.1.2 Finances locales – Décisions budgétaires / Délibérations budgétaires avec budgets primitifs, budgets supplémentaires ou comptes administratifs

Le Comité Syndical,

Vu les comptes de gestion et administratif de l'exercice 2020, approuvés,

- décide d'affecter le résultat de fonctionnement de clôture, ainsi défini, constaté à la fin de l'exercice 2020 de la façon suivante sur le budget 2021 :

Budget Syndical

M14

Constat clôture exercice 2020 :

Fonctionnement :	Excédent	38 266.73 €
Investissement :	Excédent	170 739.26 €

Affectation de l'excédent de fonctionnement :

Au compte 110 – Report à nouveau : 38 266.73 €
 - Résultat de fonctionnement reporté

Budget Primitif 2021

DCS 2021-04-04 reçue en Sous-préfecture de Saumur le 19/04/2021

Acte 7.1.2 Finances locales – Décisions budgétaires / Délibérations budgétaires avec budgets primitifs, budgets supplémentaires ou comptes administratifs

M. le Président présente au Comité, la proposition de Budget Primitif au titre de l'exercice 2021.

Après l'avoir examiné et en avoir délibéré,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire en date du 29 mars 2021,

Le Comité adopte ladite proposition de Budget Primitif 2021 à l'unanimité des membres présents.

Le vote est effectué au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Section de Fonctionnement**Dépenses**

011 – Charges à caractère général	12 900.00 €
60628/011 - Autres fournitures non stockées	500.00 €
6064/011 - Fournitures administratives	300.00 €
61558/011 - Entretien autres biens mobiliers	1 500.00 €
6161/011 - Primes d'assurances – Autres	900.00 €
6188/011 - Divers – Autres frais divers	8 000.00 €
6232/011 - Fêtes et cérémonies	1 500.00 €
6261/011 - Frais d'affranchissement	200.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	23 087.73 €
6574/65 - Subventions de fonctionnement aux associations	10 000.00 €
65888/65 - Charges diverses de gestion courante - Autres	13 087.73 €
66 – Charges financières	13 206.00 €
66111/66 - Intérêts des emprunts et dettes – Intérêts réglés à l'échéance	12 696.00 €
66112/66 - Intérêts des emprunts et dettes – Intérêts – Rattachement des ICNE	510.00 €
042 – Opérations d'ordre entre sections	79 274.00 €
6811/042 - Dotation aux amortissements	79 274.00 €
Sous-Total	128 467.73 €
023/023 - Virement à la section d'investissement	0.00 €
Total	128 467.73 €

Recettes

74 – Dotations et participations	90 201.00 €
74748/74 - Participations des communes	90 201.00 €
002/002 - Résultat de fonctionnement reporté	38 266.73 €
Total	128 467.73 €

Section d'Investissement**Dépenses**

16 – Emprunts et dettes assimilées	65 000.00 €
1641/16 - Emprunts en cours	65 000.00 €
21 – Immobilisations corporelles	185 013.26 €
2188/21 - Autres immobilisations corporelles	185 013.26 €
Total	250 013.26 €

Recettes

001/001 - Résultat d'investissement reporté	170 739.26 €
021/021 - Virement de la section de fonctionnement	0.00 €
040 – Opérations d'ordre entre sections	79 274.00 €
2804172/040 - Amortissement des immobilisations incorporelles – Autres EPL – Bâtiments et instal.	79 274.00 €
Total	250 013.26 €

Maison des Adolescents du Maine-et-Loire – Permanence du Pays Allonnais

M. le Président indique qu'il va programmer une rencontre avec les représentants de la Maison des Adolescents pour faire le point sur la situation des adolescents sur le Pays Allonnais et recueillir les statistiques sur la permanence mise en place aux Arcades à Allonnes.

Ces éléments permettront de prendre une décision sur la reconduction de ce service déconcentré sur le territoire.

COVID-19 – Activités sportives en extérieur

Les différents protocoles établis par les services de l'Etat ou les fédérations sportives dans le cadre de la crise sanitaire de la COVID-19 et notamment depuis le dernier « confinement » du 3 avril 2021 créent des situations difficiles à gérer avec certaines sections sportives indique M. HARRAULT, en particulier lorsqu'il y a une pression de la Sous-préfecture sur les risques encourus. Il en est ainsi de la décision qu'il a pris d'interdire l'accès aux équipements sportifs extérieurs aux sections sportives pour être en cohérence avec la fermeture des écoles et du décret du 3 avril 2021, cependant un nouveau décret du 9 avril suivant autorisait la pratique du sport individuel en extérieur.

Il est convenu, pour être cohérent sur le territoire, que chaque commune autorise la pratique du sport individuel en extérieur avec l'application des protocoles adéquats.

Visite de la commune Pôle par le Président de l'Agglomération

Mme Béatrice LEVEQUE demande ce qui est prévu pour la visite annoncée du Président de l'Agglomération dans le Pôle d'Allonnes.

Chaque commune Pôle de l'Agglomération sera visité par le Président de la CASVL, à sa demande, indique M. HARRAULT. Longué-Jumelles et Montreuil-Bellay ont déjà reçues M. Jacky GOULET. Pour Allonnes, la date prévue est le 8 juin 2021.

Plusieurs élus souhaiteraient que le Président ne se cantonne pas qu'aux communes Pôles et aille également visiter les projets majeurs qui se réalisent sur les autres collectivités tels que ceux de la Chevalerie de Sacé à Brain-sur-Allonnes et la Halte équestre à La Breille-les-Pins.

Conférence de l'Entente intercommunale

A la demande de M. Yves BOUCHER, la date de la Conférence de l'Entente intercommunale est fixée au jeudi 18 mai 2021 à Brain-sur-Allonnes de 10h00 à 12h00. Y seront conviés, les trois élus désignés par commune ainsi que leurs secrétaires de mairie ou directeurs et responsables des services techniques.

Marchés des producteurs

DCS 2021-04-04 reçue en Sous-préfecture de Saumur le 19/04/2021
Acte 7.6.1 Finances locales – Contributions budgétaires / Contributions budgétaires des communes aux syndicats

Le Comité Syndical,

Dans le cadre de la valorisation du territoire,

Après en avoir délibéré,

- décide de prendre en charge l'organisation de Marchés de Producteurs de Pays pour 2021 sur le territoire des communes d'Allonnes, Brain-sur-Allonnes, La Breille-les-Pins, Neuillé, Varennes-sur-Loire, Villebernier et Vivy,

- dit que le SIVM règlera, dans un premier temps, l'ensemble des frais d'organisation de ces marchés sur l'année 2021, soit 2 688.00 € TTC facturés par la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire conformément au devis présenté par cette dernière. En contrepartie, chacune des sept communes lui remboursera la somme de 336.00 € TTC. Le Syndicat conserve à sa charge 336.00 € TTC au titre de sa participation à ces marchés.

Les dates retenues des marchés sont :

- Brain-sur-Allonnes : dimanche 9 mai 2021,
- Allonnes : dimanche 23 mai 2021,
- Varennes-sur-Loire : dimanche 13 juin 2021,
- Neuillé : dimanche 11 juillet 2021,
- Villebernier : dimanche 25 juillet 2021,
- Vivy : dimanche 5 septembre 2021,
- La Breille-les-Pins : dimanche 26 septembre 2021.

La séance est levée à vingt heures quinze minutes.

Conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie, le 15/04/2021